



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation académique à l'éducation artistique
et à l'action culturelle**

Créteil, le 14 juin 2021

Rectorat de l'académie de Créteil
Inspection pédagogique régionale
Délégation académique à l'éducation
artistique et à l'action culturelle
Affaire suivie par :
Jean-Jacques Paysant, IA-IPR
Mél : ce.daac@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services de
l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-
Saint-Denis et du Val-de-Marne

Objet : Pass Culture pour les élèves de la quatrième à la Terminale

Le Pass Culture est une initiative du ministère de la culture visant à renforcer et diversifier les usages et pratiques culturelles des jeunes adultes. Ce dispositif se présente sous la forme d'une application géo-localisée. Il offre à chaque jeune de plus de 18 ans un crédit de 300 euros à dépenser en deux ans pour des biens et services culturels.

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'est associé au ministère de la culture pour développer **deux déclinaisons scolaires** du pass Culture, à destination des élèves de moins de 18 ans :

- une part individuelle, au fonctionnement semblable au pass Culture +18 ans, applicable à chaque élève de la seconde à la Terminale pour un montant compris entre 20 et 30 euros par an,
- une part collective permettant à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe. Cette part concernera les élèves de la 4^{ème} à la Terminale pour un montant de 25 euros par an et par élève.

En 2021-2022, le pass Culture concernera les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Fonctionnement de la part collective :

Chaque établissement recevra une dotation virtuelle calculée à partir du nombre d'élèves par niveau et valable pour la durée de l'année scolaire. Il n'y aura aucun transfert de fonds vers les EPLE.

Après répartition, chaque chef d'établissement disposera ainsi d'une enveloppe virtuelle consommable auprès des offreurs culturels référencés dans l'application Pass Culture et accessibles via l'application ADAGE, déclinée désormais dans toutes les académies.

Grâce à ADAGE, les utilisateurs pourront :

- accéder à la programmation des offreurs culturels proches,
- entrer en contact avec leur responsable des publics,
- réserver en ligne les offres retenues,
- valider administrativement, suivre le budget disponible et attester le service fait.

Une fois l'activité réalisée, la société Pass Culture remboursera directement l'offreur culturel.

Les objectifs du Pass Culture dans sa déclinaison scolaire :

- octroyer de nouveaux moyens substantiels à l'éducation artistique et culturelle et ainsi viser 100 % des élèves,
- tracer les lignes d'un parcours EAC cohérent pour chaque élève,
- permettre une sensibilisation progressive et accompagnée de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles propice au développement de son autonomie jusqu'à sa majorité,
- encourager l'engagement des élèves dans des projets culturels,
- renforcer le pilotage territorial de l'EAC autour des recteurs et DRAC, et fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même territoire autour des trois piliers de l'EAC : la rencontre, la pratique, la connaissance.

Généralisation du référent culture :

Afin d'accompagner la mise en œuvre du pass Culture, chaque établissement devra désigner un référent culture. Pour rappel, conformément à la circulaire du 29 avril 2015 cette mission ouvre droit à l'attribution d'une IMP, dans le cadre du contingent dont l'établissement est doté, au taux annuel de 625 €, le taux de 1 250 € pouvant être versé si la charge effective de travail le justifie.

Les équipes de la délégation académique à l'action culturelle sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif. L'accès à ce crédit marque en effet l'aboutissement d'un parcours d'éducation artistique et culturelle construit depuis la maternelle et accompagne l'autonomie et l'émancipation acquise au long de la scolarité de chaque élève.

Je vous remercie par avance de votre implication au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT